

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022 à 19h30

Date d'affichage:

09 septembre 2022

Date de convocation :

30 juin 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à 19h30 le conseil municipal de la mairie de Roche En Régnier régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, 237 place du Sucheyron, sous la présidence de Monsieur Eric DUNIS (le Maire).

<u>Étaient présents</u>: DUNIS Éric, MATHIEU David, JOUVE Michel, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, DREYFUS Claude, FAURE Thibault, JOUVE Jean Louis, SABIN Daniel, GIBERT Rachel, ALLEMAND Sylvie, URBANO MERMET Maria.

Absents: ISSARTEL Annie, GALLIEN Pierre et LAURENT Marie Victoria

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Eric DUNIS déclare la séance ouverte.

Secrétaire de Séance : Maria Urbano Mermet.

Ordre du jour :

- -Affectation du résultat auberge
- -Emploi Ecole
- -Adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire

Questions diverses: Vente de terrain aux Roches

La séance a été levée à 20h30.

N°1 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'AUBERGE

Rapporteur: Mr DUNIS Éric

-APPROUVE la nouvelle délibération pour l'affectation du résultat de l'auberge

Délibération : Adoptée

VOTE: UNANIMITE

N°2 CRÉATION EMPLOI ÉCOLE

Rapporteur: Mr DUNIS Éric

-APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique pour occuper les missions suivantes : aide maternelle, surveillance des enfants et ménage des locaux communaux de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 352 à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 22/08/2022.

Délibération : Adoptée

VOTE: UNAMINITE

N°3 FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Rapporteur : Mr DUNIS Eric

-APPROUVE de prendre en contrat d'apprentissage Mlle Manon MAURIGE à partir de la rentrée prochaine à l'école de la tour à Roche En Régnier.

Délibération: Adoptée

VOTE: UNAMINITE

N°4 ADHESION A L'AGENCE D'INGENERIE DES TERRITOIRES DE HAUTE LOIRE

Rapporteur : Mr DUNIS Eric

-APPROUVE et adhère les projets de statuts de l'agence d'ingénierie des Territoires de Haute-Loire joints en annexe au présent rapport pour une cotisation annuelle de 100€

Délibération : Adoptée

VOTE: UNAMINITE

La séance a été levée à 20h30.

Le maire

Eric DUNIS



